

# Elections professionnelles nouvel enjeu

Dans quelques jours élections professionnelles.

Comme par le passé ces élections permettront délire vos représentants locaux (CE, DP, CHSCT) et nationaux. (CCE)  
(Voir tracts du 1 février)

Ces élections ont un nouvel enjeu de taille :

## La représentativité syndicale.

### Pourquoi ?

Cette loi a pour objectif de baser la représentativité et la validité des accords collectifs en priorité sur l'audience réelle de chaque organisation syndicale au sein des entreprises.

Chaque organisation syndicale devra au minimum faire 10% des suffrages pour être représentative et ainsi pouvoir exister.

### Pour qu'un accord collectif soit valable.

Il faudra qu'il soit signé par les syndicats ayant obtenu au moins 30% des voix au 1<sup>er</sup> tour des dernières Élections.

### mais surtout

L'accord ne devra en outre pas subir d'opposition de la part des syndicats représentant plus de 50% des voix au 1<sup>er</sup> tour.

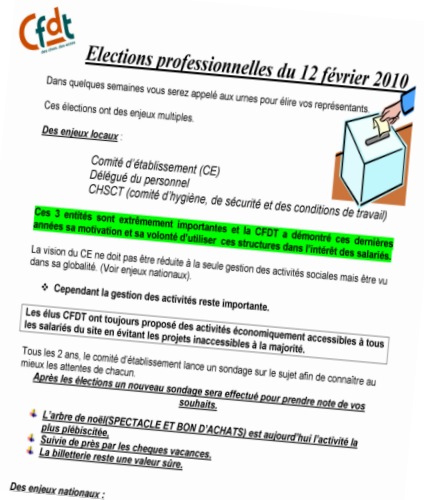
Et ainsi éviter que n'importe quel 'béné oui-oui' puisse valider un accord totalement contraire aux intérêts des salariés.

Un exemple à casino : Année 1993

Suppression et intégration des primes d'ancienneté, transport, vacances.

Avec la bénédiction de FO SNTA.

Résultat de cette trahison :



### Intégrations :

En 1993 la prime est noyée dans le salaire de base à aujourd'hui elle a été totalement absorbée par la direction.

Pour un salarié embauché en 1986, perte d'environ 180€ mensuel.

### Suppressions

Après 1993

Tous les salariés rentrés dans l'entreprise voient leur salaire condamné à rester aux minima de l'entreprise.

Résultat : tout le monde aux minima.

Chaque salarié d'Easydis est responsable de son vote et doit prendre conscience de l'importance des élections.

Evidement il est difficile de bouger un mastodonte comme le groupe casino, c'est un travail de tous les jours, mais avec votre soutien notre détermination ne faiblira pas et les avancés sociales reviendront.

Par exemple les principales préoccupations :



*Les revenus*



*Les conditions de travail*

L'avenant sur la RTT a permis à chaque salarié de recouvrer son droit sur les majorations des heures supplémentaires.

*Les équipes CFDT sont à l'origine de la régularisation et n'ont eu de cesse d'harcéler la direction générale lors des différentes réunions.  
Les procès verbaux des différents CCE accèdent nos dires.*

***Plus la CFDT aura de suffrages***

***Plus la direction entendra vos revendications***

***Pour continuer dans cette voie il est indispensable que les salariés continuent à nous soutenir.***

***LE 12 février 2010***

***VOTEZ CFDT***

